

RÈGLEMENT NUMÉRO 1241-1 AYANT POUR OBJET DE REMBOURSER À LA MRC LES MOULINS LES COÛTS RELIÉS AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE NETTOYAGE ET DE STABILISATION D'UN COURS D'EAU SANS NOM, DU RUISSEAU DE LA CABANE RONDE ET DU RUISSEAU CHARNY AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 605 000 \$, AFIN DE REMPLACER LE BASSIN DE TAXATION PRÉVU À L'ANNEXE B PAR UN BASSIN RÉFLÉTANT L'AMPLEUR MODIFIÉE DES TRAVAUX PRÉVUS PAR LA MRC LES MOULINS ET PAR TÉTRATECH INC.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement 1241 afin de remplacer le bassin de taxation prévu à l'annexe B dudit règlement par un bassin reflétant l'ampleur modifiée des travaux prévus par la MRC Les Moulins et par Tétratech inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion 180626-19 a été donné pour le présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement numéro 1241-1 autorisant le remboursement pour les travaux d'entretien, de nettoyage et de stabilisation de cours d'eau sans nom, du ruisseau Cabane-Ronde, du ruisseau Charny, des services professionnels et techniques y afférents, des études et autres interventions et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 605 000 \$, afin de remplacer le bassin de taxation prévu à l'annexe B du Règlement 1241 par un bassin reflétant l'ampleur modifiée des travaux prévus par la MRC Les Moulins et par Tétratech inc. a été déposé lors de la séance tenue le 26 juin 2018 par la résolution 180626-21;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

De modifier le règlement par le remplacement de son annexe B par un document portant le même titre, daté du mois de juin 2018 et joint au présent règlement.

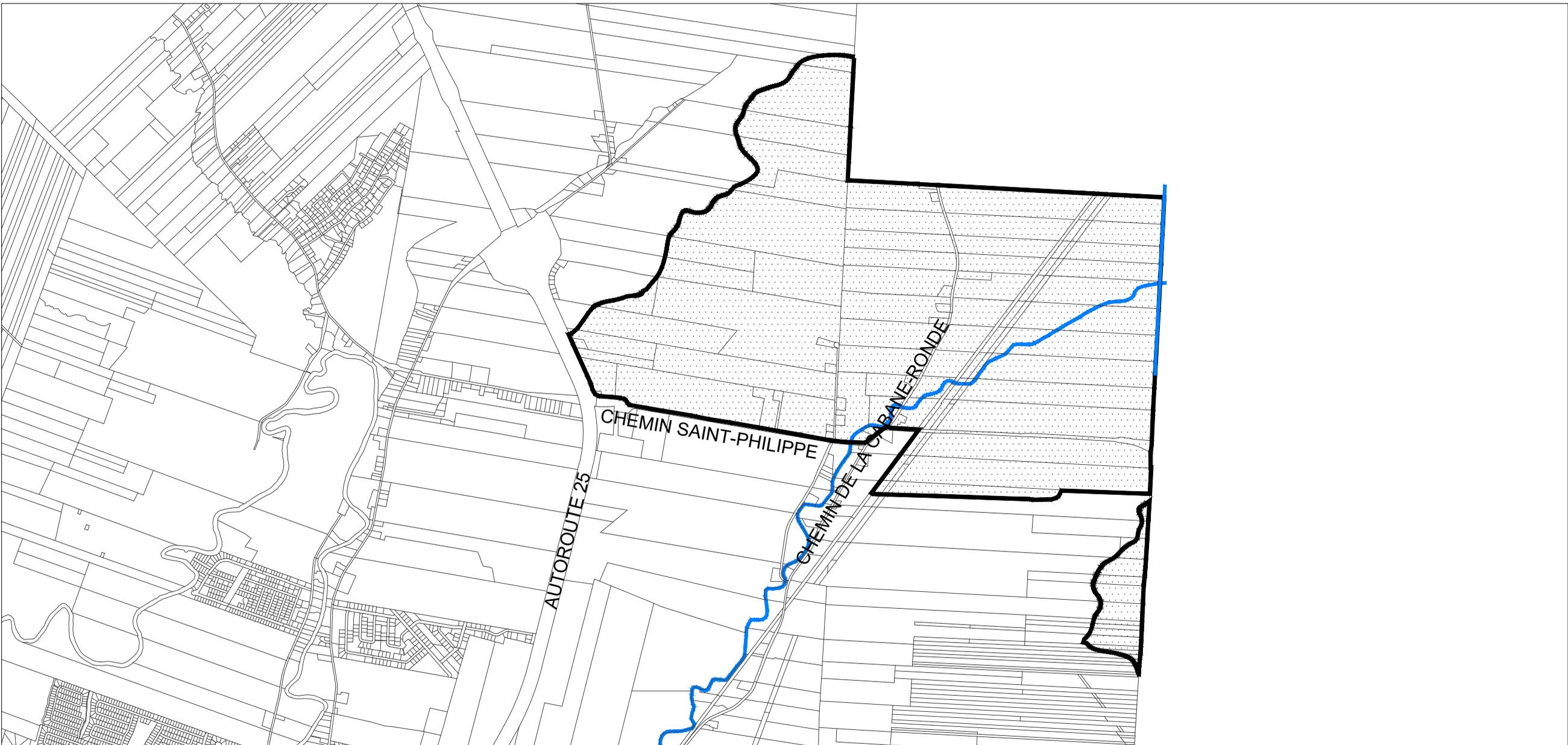
ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(signé)
Guillaume Tremblay, maire

(signé)
M^e Raynald Martel, greffier et directeur des Services juridiques

Avis de motion : 180626-19 / 26 juin 2018
Adoption projet : 180626-21 / 26 juin 2018
Adoption : 180820-14 / 20 août 2018
Tenue de registre : 10 au 14 septembre 2018
Approbation MAMOT : 2 novembre 2018
Entrée en vigueur : 7 novembre 2018



RÈGLEMENT 1241
ANNEXE B – Bassin A

- SUPERFICIE DU BASSIN VERSANT
 7 000 403,8 m²
 (700,0 ha)
- COURS D'EAU « CABANE RONDE »

» SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 » SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nom de dossier / contrat : 1241-0_B_V2.dwg

Date : juin 2018 Mise-à-jour matrice : juin 2018

Échelle : 1 : 30 000



DOCUMENTS SOURCES :

Préparé par: MRC
 Dessiné par: Kim McDonald
 Approuvé par: Pascal Dubé

– orthophotos 2016
 – MRC